

DEMANDE DE LICENCE 2020 / 2021



CARABINIERS DE BILLY MONTIGNY ATHLETISME

Stade Paul Guerre – Espace
Céline Paczkowski
62420 Billy Montigny - Tél :
03.21.76.23.13 / 07 69 94
84 70

N° de licence :

(si déjà licencié FFA)

Ancien club :

(si licencié autre club saison précédente)

Photo nouvel
adhérent

Nom : _____ **Prénom :** _____

Sexe : F M

Date de naissance : ____ / ____ / ____ **Lieu de naissance :** _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Portable parents : _____ **Portable athlète :** _____

Adresse mail* : _____ @ _____

*Obligatoire : Vous recevrez votre licence par mail et elle nous permettra de vous informer des événements et compétitions (Inscription via formulaire)

Veuillez cocher le type de licence désiré

Type licence	catégories	Tarif annuel	Après fourniture docs CALL (- de 18 ans)	Choix (cocher la case)
Licence Découverte	Baby athlétisme 2015-2016 Éveils Athlétiques – 2012/2014	90 €*	60 €	
	Poussins - 2010 et 2011	100 €*	70 €	
Licence Running	A partir de Juniors – Avant 2004	100 €	100 €	
Licence Compétition	Benjamins – 2008 et 2009 Minimes – 2006 et 2007	110 €	80 €	
	Cadets – 2004 et 2005	110 €	80 €	
	Juniors - 2002 et 2003	110 €	Pour les moins de 18 ans au 1/01/2019 : 80 €	
	Espoirs – seniors – masters avant 2002	110 €	110 €	
Licence Encadrement	Après acceptation du comité directeur	60 €	(Gratuit après avis comité directeur)	

* le tarif comprend la part versée par la communauté d'agglomération pour les moins de 18 ans – voir page 7

- Mode de règlement : * chèque à l'ordre de CBM athlétisme * Espèces * coupons sports ANCV/tickets loisirs
- Date : ____ / ____ / _____

Signature (des parents pour les mineurs)

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

S/L C BILLY MONTIGNY



Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° : _____

NOM : _____ **Prénom :** _____

Sexe : F M **Date de naissance :** ____/____/____ (jj/mm/aaaa)

Nationalité : _____

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Adresse Email (obligatoire) : _____

N° de téléphone (portable) : _____ **N° de téléphone (fixe) :** _____

Type de Licence choisie : Licence Athlé Compétition Licence Athlé Santé Licence Athlé Running

Licence Athlé Découverte Licence Athlé Entreprise Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____

autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs :** une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés :** une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,81 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cl@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Autorisation parentale pour les athlètes mineurs

Je soussigné(e) _____

autorise _____

- Mon enfant à pratiquer l'athlétisme au CBM Athlétisme, à l'entraînement et en compétition.
- A l'encadrement du club de prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- L'encadrement à laisser mon enfant à repartir seul de l'entraînement.

Signature (des parents pour les mineurs) :

Pièces à joindre obligatoirement

- ⇒ Pièce d'identité pour les nouveaux licenciés (obligatoire)
- ⇒ Formulaire FFA impérativement rempli
- ⇒ Certificat médical ci-joint complété par votre médecin traitant
- ⇒ Vous étiez licencié à la FFA en 2019/2020, avez-vous validé votre certificat médical sur l'application FFA ?

- Oui
 Non

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de nos activités sportives, nous pouvons être amenés à photographier ou filmer les athlètes. Or, aucun film ou photo ne peut être publié sans l'autorisation de l'intéressé, s'il est majeur, ou de ses représentants légaux, s'il est mineur. Merci de compléter l'attestation ci-dessous.

Je soussigné(e) _____ déclare autoriser l'association CBM athlétisme à faire paraître sur tous supports (journaux, plaquette, internet) les photographies sur lesquelles je peux, ou mon enfant, figurer.

Date : ____ / ____ / _____

Signature (des parents pour les mineurs)

Règlement FFA concernant le certificat médical et les licences

2.7 – CERTIFICAT MEDICAL : Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 du Code du Sport, les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire : ⌚ un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running ; ⌚ un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport pour la Licence Athlé Santé et la Licence Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement). Ce certificat médical, établi par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de six mois au moment de la prise de Licence sur le SI-FFA.

Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 et suivants du code du sport, dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre indication peut n'être exigée que tous les trois ans. Pour cela, le licencié doit attester avoir

Circulaire Administrative 2017-2018 (Édition de juin 2017) répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-14 du code du sport.

Le contenu de ce questionnaire est reproduit en Annexe. Le licencié atteste avoir rempli le questionnaire de santé soit en le remplissant en ligne, sur son espace personnel, soit en retournant au club une version papier du questionnaire de santé

2.8 – LICENCE DEMATERIALISEE Depuis la saison administrative 2013-14, la FFA procède à l'édition dématérialisée de la Licence. Chaque licencié reçoit désormais sa Licence par voie électronique. C'est pourquoi il est obligatoire que l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une Licence fournisse une adresse courriel, personnelle, fiable.

Certificat Médical

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné(e), Docteur

Certifie avoir examiné, Mademoiselle Madame Monsieur

Né(e) le

Demeurant

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique des sports suivants en compétition :

- Athlétisme

Fait à

Le

Cachet du médecin

Signature du médecin

Le Pass'Sport :

Pour la saison à venir il convient pour chaque adhérent de moins de 18 ans de :

- se connecter sur le site internet de la CALL
- de renseigner le formulaire et accepter le règlement
- d'imprimer le pass'sport
- de le remettre au club lors de l'inscription

Sans ces démarches la licence sera proposée au prix fort.

Aide aux familles

1 ^{ère} licence (la plus chère)	2 ^{ème} licence	3 ^{ème} licence	Licences supplémentaires
Prix fort (comprenant éventuellement la réduction CALL	Réduction de 10 €	Réduction de 15 €	15 € par licence au delà de 2

Possibilité de régler en plusieurs fois – voir trésorier